

UNEF PARIS IV
18, rue de la Sorbonne
01.40.46.32.27
Local ouvert tous les jours....

Cher adhérent,

En tant que trésorier d'A.G je souhaite t'informer que les finances de l'UNEF PIV se portent bien, mais que cela pourrait être mieux...

En effet, grâce aux cotisations de ses adhérents et à la subvention de l'Université, et aux bilans de nos actions financières, le compte de l'UNEF PIV est capable de répondre aux besoins du fonctionnement quotidien. Cependant, de lourdes échéances sont en vue :

Le congrès de l'UNEF approche ; il aura lieu (sans doute) à Lille, du 1er au 4 mai 1997. L'UNEF PIV y enverra une délégation que nous espérons nombreuse. Cependant, le prix des mandats (somme d'argent que les délégués paient pour la location de la salle, le logement etc...) devrait atteindre, voire dépasser, les 500 Francs par délégué. Ceci demandera un effort de trésorerie important de la part de l'A.G.

Aussi, ces quelques idées te sont rappelées, sachant que ci tous appliquent ces mesures, chaque délégué pourrait avoir son voyage financé par l'A.G. :

1°) Les adhérents qui n'ont pas réglé leur cotisation doivent (si possible) se mettre en règle avant le congrès local, qui aura lieu (sans doute) en Avril.

2°) Tous les dons divers sont les bienvenus : ils sont déductibles des impôts...

En espérant recevoir des nouvelles de ta part,

Amitiés syndicales...

Philippe LIEUTAUD

Trésorier d'A.G.

P.S : Il sera débattu en A.G. si tout adhérent qui voudra se porter candidat pour être délégué au Congrès devra au préalable avoir réglé sa cotisation. Certains membres du Bureau s'étant interrogé sur cette mesure, vu que le pourcentage des adhérents à avoir réglé sa cotisation peut encore largement progresser...